

DECLARATION DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Près de soixante ans après sa création, la retenue de Serre-Ponçon demeure un ouvrage d'une extraordinaire importance : au moment où la production d'énergies renouvelables au plus près des territoires de consommation apparaît légitimement comme une priorité nationale, le plus grand barrage hydroélectrique de France reste d'une étonnante modernité ! Au-delà de sa puissance énergétique, indispensable à notre région, le réservoir de Serre-Ponçon constitue une ressource essentielle au développement économique des basses-terres. L'eau consommée à Marseille, l'eau industrielle requise au fonctionnement d'ITER, ou encore l'eau agricole irrigant les 140 000 hectares en Provence, provient ainsi de Serre-Ponçon et de Sainte-Croix du Verdon. Plus encore, avec le temps et l'effort des acteurs haut et bas alpins, le grand lac des Alpes du sud est progressivement devenu l'un des principaux piliers de l'économie touristique de nos deux départements. Plus que tout autre, le Président du Syndicat mixte d'aménagement du lac que je suis en a pleinement conscience : que seraient en effet les Alpes du Sud sans notre petite mer intérieure, véritable destination nautique à la montagne ?

Mais aurait-on imaginé un jour que le « grand barrage » d'Yvan Wilhem, ingénieur en chef des ponts et chaussées, allait constituer une attraction peu ordinaire dans un cadre sauvage et grandiose ? Destination nautique à part entière, chaque été se croisent sur le lac, voiliers, planches à voiles, kite-surfs, bateaux à moteurs, engins tractés, bateaux à rames, tandis que les versants en surplomb offrent un véritable terrain de jeu aux randonneurs, vététistes, parapentistes ou simples amoureux de la nature... Serre-Ponçon ne saurait donc être qu'un simple outil de production d'électricité ou un réservoir pour l'agriculture ou l'eau potable : il est devenu une destination touristique bidépartementale prisée, lieu d'exception propice à la pratique des activités de baignade, de pêche, de loisirs nautiques et de pleine nature.

Si le développement touristique de Serre-Ponçon reste ainsi le gage de retombées économiques et sociales bénéfiques pour le territoire, chacun a bien conscience qu'il se traduit souvent par une pression accrue sur l'environnement et les milieux fragiles... Ce constat mérite une attention d'autant plus grande que la qualité de nos paysages et de notre cadre de vie constitue un levier prépondérant du développement touristique nécessaire au maintien d'une population permanente ou pérenne tout au long de l'année. La prise en compte du développement durable est également une nécessité impérieuse, qu'il convient d'intégrer dans « le projet de territoire » défini à partir de l'aménagement du lac de Serre-Ponçon. Au moment où la logique territoriale de « montée en gamme » de l'offre touristique impose de maintenir un haut niveau d'exigence environnementale, le défi que nous avons à relever est de réinventer l'équation économique qui intègre espace naturel et espace artificialisé,

Membres Adhérents :

Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence,
Communauté de Communes de Serre-Ponçon, Communauté de Communes de Serre-Ponçon Val-d'Avance, Communauté de
Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon,

conscient que la richesse touristique de notre espace lacustre repose avant tout sur son écosystème exceptionnel. Ce capital environnemental permet d'avoir la sensation, pour partie illusoire, et au final très paradoxale sur un ouvrage né de la main de l'homme, de découvrir sur ses rives des espaces parfaitement « sauvages ». Cette image est précieuse et nous devons à tout prix la cultiver.

Ainsi, l'attractivité des ports publics de Serre-Ponçon rencontre depuis une décennie un nouvel écho réclamant sans conteste de pouvoir protéger au mieux ce qui fonde largement cette attractivité, à savoir la qualité paysagère de ses rives. Cette politique voulu par les élus du syndicat mixte s'inscrit pleinement en adéquation avec la démarche initiée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco. Aussi, voici bientôt 7 ans, je les sollicitais, avec l'Agence de l'eau RM&C, l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, pour nous aider à définir la démarche qui pourrait assurer sa protection environnementale, facteur essentiel de l'attractivité de ce joyau touristique. Signer aujourd'hui la déclaration de politique environnementale dans le cadre de la candidature de Serre-Ponçon à la certification complémentaire « Ports Propres actifs en biodiversité » me permet de mesurer l'importance du chemin parcouru.

Si notre objectif à court terme est l'obtention de cette précieuse certification, il n'en résulte par moins que le succès de la démarche réside dans la prise de conscience permanente de tous les usagers et acteurs du lac de Serre-Ponçon de la nécessaire protection de notre environnement lacustre, milieu fragile et vulnérable, dans la charge qui nous incombe de préserver la planète pour les générations futures.

Nous avons ouvert la voie d'une politique plus intégrée et plus durable de l'eau, patrimoine remarquable de notre territoire ; ne doutons pas un instant que ce chemin sera suivi par le plus grand nombre ...

Fait à Savines-le-Lac, le 8 janvier 2020

Le Président,

Victor BERENGUEL